

Diplôme professionnel d'aide-soignant

Guide d'évaluation par candidat

Prénom et nom du candidat (ou identification du candidat) :

.....

Date :

.....

Dossier n°

.....

Evaluation de l'unité de compétence 1 du DPAS

Unité 1 : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie

- ▶ Identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de sa famille
- ▶ Repérer l'autonomie et les capacités de la personne
- ▶ Apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et le déplacement en l'adaptant aux besoins et aux capacités de la personne et en respectant les règles d'hygiène et de pudeur
- ▶ Stimuler la personne, lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer du lien social

1 – Le candidat a effectivement réalisé des activités d'aide et d'accompagnement au cours de son expérience :

Oui, expérience significative

Manque de précision ou des doutes *Questions à poser lors de l'entretien :*

L'expérience paraît insuffisante *Questions à poser lors de l'entretien :*

2 – Evaluation des acquis du candidat après étude du dossier :

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>	Après étude du dossier : <i>La description faite par le candidat et les preuves apportées répondent-elles à ces critères ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les activités d'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne prennent en compte ses capacités d'autonomie ▶ Des activités sont proposées à la personne aidée en lien avec le maintien ou le développement de ses possibilités physiques, psychiques et sociales ▶ Le candidat justifie par des arguments les choix d'intervention (aide pour les actes de la vie quotidienne et activités contribuant à maintenir du lien social) 	<p>Variété des situations évoquées, des types de besoins identifiés et cités et des réponses proposées</p> <p>Cohérence des actions mises en œuvre au regard des informations recueillies</p>	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les règles d'hygiène ainsi que les principes d'intimité et de pudeur sont respectées 	<p>Pertinence et exactitude des règles d'hygiène et des principes de pudeur et d'intimité cités par le candidat</p>	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le candidat explique comment il recueille les besoins ▶ Le candidat explique comment il identifie les capacités d'autonomie de la personne <p>Le candidat identifie et explique le lien entre les besoins de la personne et son âge, ses habitudes de vie, son environnement.</p>	<p>Variété des sources d'information pour l'appréhension des besoins et des attentes de la personne</p>	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>

3 – Evaluation des acquis du candidat après entretien :

Questions à poser lors de l'entretien avec le jury en fonction de cette première évaluation :

Ex : A partir des situations décrites ou en demandant au candidat d'autres situations rencontrées :

Quels besoins avez-vous identifiés ? Quelle réponse avez-vous apportée ?

Comment avez-vous fait pour stimuler l'autonomie, le cas échéant, avec l'aide d'autres personnes ?

.....

.....

.....

.....

.....

Notes en cours d'entretien :

Avis après entretien : **Unité de compétence 1 maîtrisée par le candidat** **Unité de compétence 1 non maîtrisée par le candidat**

Evaluation de l'unité de compétence 2 du DPAS

Unité 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne

- ▶ Observer la personne et apprécier les changements de son état clinique,
- ▶ Identifier les signes de détresse et de douleur
- ▶ Mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques et réaliser les courbes de surveillance
- ▶ Identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie
- ▶ Identifier les risques liés à la situation de la personne
- ▶ Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter

1 – Le candidat a effectivement réalisé des activités d'observation de l'état clinique d'une personne et de mesure des paramètres vitaux au cours de son expérience :

Oui, expérience significative

Manque de précision ou des doutes *Questions à poser lors de l'entretien :*

L'expérience paraît insuffisante *Questions à poser lors de l'entretien :*

2 – Evaluation des acquis du candidat :

<p>Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i></p>	<p>Indicateurs : <i>A partir des critères : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i></p>	<p>Après étude du dossier : <i>La description faite par le candidat et les preuves apportées répondent-elles à ces critères ?</i></p>
<p>▶ La mesure des différents paramètres (température, diurèse, fréquence cardiaque, fréquence respiratoire, poids, taille) est effectuée correctement.</p>	<p>Exactitude de la mesure des paramètres et de la réalisation des courbes et respect du mode opératoire</p>	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/> <i>(cohérence de la description faite par le candidat, qualité des preuves, ...)</i> <i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/> <i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>
<p>▶ Des changements d'état et situations à risque sont repérés et les interlocuteurs compétents sont alertés en fonction du degré de risque</p> <p>▶ Le candidat explique comment il observe l'état de la peau et des muqueuses et fait le lien entre les résultats de cette observation et les risques potentiels</p> <p>▶ Le candidat identifie des signes de détresse et de douleur en lien avec l'état et la pathologie de la personne</p> <p>Le candidat fait des liens entre les modifications de l'état de la personne et les risques potentiels</p>	<p>Variété et pertinence des situations décrites</p> <p>Concordance entre les risques identifiés et l'état pathologique de la personne</p> <p>Fiabilité, exactitude et exhaustivité des informations permettant d'apprécier l'état d'une personne</p> <p>Fiabilité dans l'alerte des interlocuteurs compétents</p>	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>

3 – Evaluation des acquis du candidat après entretien :

Questions à poser lors de l’entretien avec le jury en fonction de cette première évaluation :

Ex : A partir des situations décrites ou en demandant au candidat des situations « d’urgence » rencontrées :

Quels risques avez-vous identifiés ? S’agissait-il d’une situation d’urgence ? Pourquoi ? Quelles mesures de sécurité avez-vous prises ? Pourquoi ?

A partir des outils de mesures utilisés : Que signifie cette courbe ? Quelle unité est utilisée ? Quel est le seuil d’alerte ?

Comment observez-vous l’état de la peau et des muqueuses ? A quoi faut-il être attentif en fonction des risques ?

.....

.....

.....

.....

.....

Notes en cours d’entretien :

Avis après entretien : Unité de compétence 2 maîtrisée par le candidat Unité de compétence 2 non maîtrisée par le candidat

Evaluation de l'unité de compétence 3 du DPAS

Unité 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

- ▶ Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
- ▶ Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à la personne
- ▶ Organiser l'activité de soin en fonction de l'environnement et de la personne
- ▶ Choisir le matériel approprié au soin
- ▶ Réaliser les soins dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et aide de l'infirmier à la réalisation de soins¹
- ▶ Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie
- ▶ Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster le cas échéant

1 – Le candidat a effectivement réalisé des activités de soins d'hygiène et de confort dans des contextes médicalisés au cours de son expérience (patients atteints de pathologie / situations nécessitant la prise en compte d'appareillages et matériels d'assistance médicale) :

Oui, expérience significative

Manque de précision ou des doutes *Questions à poser lors de l'entretien :*

L'expérience paraît insuffisante *Questions à poser lors de l'entretien :*

2 – Evaluation des acquis du candidat :

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>A partir des critères : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>	Après étude du dossier : <i>La description faite par le candidat et les preuves apportées répondent-elles à ces critères ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La manière de réaliser le soin prend en compte les habitudes, la culture, la demande du patient relative à son intimité et à son mode de vie ▶ Les informations cliniques essentielles pour la réalisation du soin et les priorités sont recherchées et prises en compte 	Exhaustivité et pertinence des informations recueillies au regard du type de soin réalisé	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les soins réalisés sont conformes aux consignes données et aux protocoles établis dans l'unité ▶ Le matériel nécessaire est prévu avant les soins et tout est remis en ordre en fin de soin (rangement – sonnette – tubulures non soudées - ...) ▶ Le candidat explique les points clés garantissant l'hygiène, la sécurité, le confort du patient et la qualité du soin ▶ Le candidat explicite le matériel utilisé, les gestes réalisés et leur donne un sens en lien avec les pathologies des personnes 	Rigueur et prise en compte des consignes et protocoles dans la manière de réaliser le soin	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>

3 – Evaluation des acquis du candidat après entretien :

¹ Cf. le référentiel d'activités du DPAS, activités 1 et 3

Questions à poser lors de l’entretien avec le jury en fonction de cette première évaluation :

Ex : A partir des situations décrites ou en demandant au candidat d’autres situations rencontrées :

Quels étaient pour vous les points les plus importants pour l’efficacité du soin ?

Quels étaient pour vous les points les plus importants pour le confort de la personne soignée ?

Qu’est-ce qui vous permet de dire que votre soin était adapté ?

A partir des documents apportés dans le dossier (Exemples de protocoles appliqués, transmissions ciblées, outils d’évaluation : douleur, escarres, hydratation, …)

Quels sont les points clés dans ce document ? Comment vous en serviez-vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

Notes en cours d’entretien :

Avis après entretien : **Unité de compétence 3 maîtrisée par le candidat** **Unité de compétence 3 non maîtrisée par le candidat**

Evaluation de l’unité de compétence 4 du DPAS

.....

Unité 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l’installation et la mobilisation² des personnes

- ▶ Identifier et appliquer les principes d’ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des transferts³
- ▶ Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l’utilisation du matériel médical
- ▶ Installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.

1 – Le candidat a effectivement pratiqué des installations ou mobilisations dans des contextes médicalisés au cours de son expérience :

² Il s’agit des activités d’installation et de mobilisation qui ne font pas appel aux techniques de rééducation.

³ Insérer explication de « transfert »

Oui, expérience significative

Manque de précision ou des doutes Questions à poser lors de l'entretien :

L'expérience paraît insuffisante Questions à poser lors de l'entretien :

2 – Evaluation des acquis du candidat :

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>A partir des critères : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>	Après étude du dossier : <i>La description faite par le candidat et les preuves apportées répondent-elles à ces critères ?</i>
▶ Les activités d'installation et de mobilisation de la personne, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisées de façon confortable et en sécurité, en tenant compte de son état, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux	Conformité des activités de manutention aux règles ergonomiques et de sécurité	<i>Oui <input type="checkbox"/></i> <i>Manque de précision ou des doutes <input type="checkbox"/></i> <i>Non, des erreurs ou des lacunes <input type="checkbox"/></i>
▶ Le matériel est choisi de façon correcte, selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice	Pertinence du choix du matériel en fonction de l'état de la personne et des moyens mis à disposition par l'institution (choix de matelas spéciaux pour éviter les escarres, ...)	<i>Oui <input type="checkbox"/></i> <i>Manque de précision ou des doutes <input type="checkbox"/></i> <i>Non, des erreurs ou des lacunes <input type="checkbox"/></i>
▶ Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient ▶ Le choix des gestes, des activités, des matériels et des techniques, utilisés en fonction de l'état de la personne, est justifié	Adaptation de l'installation et de la mobilisation à l'état de la personne, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi qu'aux différents appareillages médicaux	<i>Oui <input type="checkbox"/></i> <i>Manque de précision ou des doutes <input type="checkbox"/></i> <i>Non, des erreurs ou des lacunes <input type="checkbox"/></i>

3 – Evaluation des acquis du candidat après entretien :

Questions à poser lors de l'entretien avec le jury en fonction de cette première évaluation :

Ex : A partir des situations décrites ou en demandant au candidat d'autres situations rencontrées :

Quels gestes avez-vous réalisés ? Pourquoi ? Quelles techniques et quels matériels avez-vous utilisés ? Pourquoi ?

.....

.....
.....
.....
.....

Notes en cours d'entretien :

Avis après entretien : **Unité de compétence 4 maîtrisée par le candidat** **Unité de compétence 4 non maîtrisée par le candidat**

Evaluation de l'unité de compétence 5 du DPAS

Unité 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

- ▶ Ecouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement
- ▶ S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion
- ▶ Expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante
- ▶ Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
- ▶ Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur
- ▶ Identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport à la personne et à sa situation

1 – Le candidat a effectivement réalisé des activités d'accueil, d'information et d'accompagnement au cours de son expérience :

Oui, expérience significative

Manque de précision ou des doutes *Questions à poser lors de l'entretien :*

L'expérience paraît insuffisante *Questions à poser lors de l'entretien :*

2 – Evaluation des acquis du candidat :

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>A partir des critères : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>	Après étude du dossier : <i>La description faite par le candidat et les preuves apportées répondent-elles à ces critères ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une relation de confiance est établie ▶ La communication est adaptée en fonction de l'état de santé de la personne / de sa douleur ▶ L'information donnée est comprise par la personne et par son entourage ▶ Les attentes de la personne sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte ▶ Les points forts et les points faibles sont identifiés dans une situation de relation donnée ▶ La notion de respect de la personne est commentée 	Qualité de la relation établie lors de l'entretien : écoute, adaptation du langage, respect de la personne ...	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence <p>Les difficultés rencontrées dans les situations relationnelles difficiles et les moyens pour y répondre sont explicités</p>	Pertinence des éléments de description et d'analyse d'une situation difficile	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>

3 – Evaluation des acquis du candidat après entretien :

Questions à poser lors de l’entretien avec le jury en fonction de cette première évaluation :

Ex : A partir des situations décrites ou en demandant au candidat d’autres situations rencontrées :

Qu’est-ce qui vous a semblé important pour respecter les personnes ?

Qu’avez-vous appris en matière de communication au travers de votre expérience ?

.....

.....

.....

.....

.....

Notes en cours d’entretien :

- ▶ Attitude lors de l’entretien : capacité d’écoute et de prise en compte des observations et questions

Avis après entretien : **Unité de compétence 5 maîtrisée par le candidat** **Unité de compétence 5 non maîtrisée par le candidat**

Evaluation de l'unité de compétence 6 du DPAS

Unité 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

- ▶ Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés
- ▶ Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques
- ▶ Utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité
- ▶ Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- ▶ Installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne
- ▶ Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées
- ▶ Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie

1 – Le candidat a effectivement réalisé des activités d'entretien des locaux et des matériels spécifiques aux établissements sanitaires au cours de son expérience :

Oui, expérience significative

Manque de précision ou des doutes *Questions à poser lors de l'entretien :*

L'expérience paraît insuffisante *Questions à poser lors de l'entretien :*

2 – Evaluation des acquis du candidat :

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>A partir des critères : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>	Après étude du dossier : <i>La description faite par le candidat et les preuves apportées répondent-elles à ces critères ?</i>
▶ Les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés au type de nettoyage réalisé et aux spécificités des locaux	Rigueur et prise en compte des protocoles liés aux techniques d'entretien	<i>Oui</i> <input type="checkbox"/> <i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/> <i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/>
▶ Les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectées ▶ Les risques d'infections nosocomiales et les moyens de lutte sont identifiés et expliqués ▶ Les conséquences des infections nosocomiales sont identifiées	Pertinence et exhaustivité des explications apportées sur les points clés	<i>Oui</i> <input type="checkbox"/> <i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/> <i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/>
▶ Les erreurs réalisées ou les risques d'erreur et leurs conséquences sont identifiés dans une situation donnée	Pertinence de l'explication sur les erreurs et leurs conséquences	<i>Oui</i> <input type="checkbox"/> <i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/> <i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/>

3 – Evaluation des acquis du candidat après entretien :

Questions à poser lors de l’entretien avec le jury en fonction de cette première évaluation :

Ex : A partir des situations décrites ou en demandant au candidat d’autres situations rencontrées :

Quels protocoles appliquez-vous ?

Quelles sont les erreurs possibles ? Donnez des exemples concrets. Quelles en sont les conséquences ?

.....

.....

.....

.....

.....

Notes en cours d’entretien :

Avis après entretien : **Unité de compétence 6 maîtrisée par le candidat** **Unité de compétence 6 non maîtrisée par le candidat**

Evaluation de l'unité de compétence 7 du DPAS

Unité 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

- ▶ Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts, son régime, ...
- ▶ Transmettre les informations liées à la réalisation du soin et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés
- ▶ S'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel
- ▶ Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles
- ▶ Rechercher et organiser / hiérarchiser l'information concernant le patient
- ▶ Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel

1 – Le candidat a effectivement réalisé des activités de traitement et de transmission des informations au cours de son expérience :

Oui, expérience significative

Manque de précision ou des doutes *Questions à poser lors de l'entretien :*

L'expérience paraît insuffisante *Questions à poser lors de l'entretien :*

2 – Evaluation des acquis du candidat :

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>A partir des critères : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>	Après étude du dossier : <i>La description faite par le candidat et les preuves apportées répondent-elles à ces critères ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les informations essentielles relatives à la situation de la personne sont recherchées et transmises par écrit et par oral ▶ Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés 	Fiabilité et clarté des informations transmises par écrit et par oral	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'importance de la transmission des informations et les moyens de l'assurer efficacement sont expliqués ▶ Les conséquences d'une mauvaise transmission sont expliquées 	Pertinence de l'explication des conséquences des erreurs	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>

3 – Evaluation des acquis du candidat après entretien :

Questions à poser lors de l'entretien avec le jury en fonction de cette première évaluation :

Ex : A partir des situations décrites ou en demandant au candidat d'autres situations rencontrées :

Quels dysfonctionnements avez-vous observé en matière de transmission des informations ? Quelles en étaient les conséquences ?
A partir des documents joints au dossier du candidat (outils utilisés, pages du dossier de soins, extraits du cahier de transmissions, de compte rendus de réunions...)

A quoi servait ce document ? Est-ce que vous étiez amené à l'utiliser ?

.....
.....
.....
.....
.....

Notes en cours d'entretien :

Avis après entretien : **Unité de compétence 7 maîtrisée par le candidat** **Unité de compétence 7 non maîtrisée par le candidat**

Evaluation de l'unité de compétence 8 du DPAS

Unité 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

- ▶ Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences infirmières
- ▶ Organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service et dans le respect des règles d'hygiène
- ▶ Utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité

1 – Le candidat a effectivement été amené à organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle au cours de son expérience :

Oui, expérience significative

Manque de précision ou des doutes *Questions à poser lors de l'entretien :*

L'expérience paraît insuffisante *Questions à poser lors de l'entretien :*

2 – Evaluation des acquis du candidat :

Critères d'évaluation : <i>Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?</i>	Indicateurs : <i>A partir des critères : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?</i>	Après étude du dossier : <i>La description faite par le candidat et les preuves apportées répondent-elles à ces critères ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'activité du candidat prend en compte celle des autres membres de l'équipe ▶ L'importance de la prise en compte de l'activité des autres professionnels de l'équipe est expliquée ▶ Le candidat explique qui sont les membres de l'équipe de travail, quel est son positionnement dans l'équipe et les limites de son champ d'intervention 	Participation active aux réunions d'organisation Conformité de l'activité de la personne avec les limites de son champ d'intervention Rationalité de l'organisation	<p><i>Oui</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Manque de précision ou des doutes</i> <input type="checkbox"/></p> <p><i>Non, des erreurs ou des lacunes</i> <input type="checkbox"/></p>

3 – Evaluation des acquis du candidat après entretien :

Questions à poser lors de l’entretien avec le jury en fonction de cette première évaluation :

Ex : A partir des situations décrites ou en demandant au candidat d’autres situations rencontrées :

Quelles étaient les limites de votre champ d’intervention ?

A partir des documents joints au dossier du candidat (outils de planification du service : fiches, feuilles, extraits de documents vierges, etc ...)

Les utilisez-vous ? Comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

Notes en cours d’entretien :

Avis après entretien : **Unité de compétence 8 maîtrisée par le candidat** **Unité de compétence 8 non maîtrisée par le candidat**

La démarche de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel aide-soignant

Notice d'accompagnement pour le jury

L'obtention du diplôme professionnel aide-soignant (DPAS)

A élaborer en fonction du processus finalisé.

Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

Le principe général d'un **droit individuel à la reconnaissance de l'expérience professionnelle** par la validation des acquis pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre a été inscrit dans le livre IX du code du travail et dans le code de l'Education par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002
« *Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un titre à finalité professionnelle (...), enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles, ...* »
(Article 133, loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Le principe de la VAE consiste à évaluer les compétences qui ont été acquises par le candidat au travers de son expérience professionnelle et de les comparer aux exigences du référentiel du diplôme.

« *La demande de validation des acquis de l'expérience (...) est accompagnée d'un dossier constitué par le candidat dont le contenu est fixé par l'autorité ou l'organisme délivrant le diplôme, le titre ou le certificat. Ce dossier comprend les documents rendant compte des expériences acquises dans les différentes activités salariées, non salariées ou bénévoles exercées par le candidat et leur durée, en relation avec la certification recherchée, ainsi que les attestations des formations suivies et des diplômes obtenus antérieurement.* »

« *Les procédures d'évaluation doivent permettre au jury de vérifier si les acquis dont fait état le candidat correspondent aux compétences aptitudes et connaissances exigées par le règlement prévu (...) pour la délivrance du diplôme, du titre ou du certificat de qualification visé.* »

« *Le jury décide de l'attribution du diplôme, du titre ou du certificat de qualification.*

A défaut, le jury peut valider l'expérience du candidat pour une partie des connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l'obtention du diplôme, du titre ou du certificat de qualification postulé. Il se prononce sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la notification de sa décision, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention de ce diplôme, titre ou certificat de qualification. »

(Articles 2 et 3 du décret n° 2002-615 du 26 avril 2002)

Pour les diplômes et diplômes d'Etat relevant du Ministère chargé de la santé, il est prévu dans le cadre de la démarche VAE que les candidats suivent en outre un *module obligatoire* pour accéder à la délivrance du diplôme. (citer l'arrêté)

Quelles sont les conditions pour être candidat à l'obtention du DPAS par la validation des acquis de l'expérience ?

Pour être candidat à l'obtention du DPAS par la validation des acquis de l'expérience, deux conditions sont requises :

1. La première condition porte sur la nature de votre expérience :

Votre expérience doit être en relation avec le contenu du diplôme professionnel aide-soignant :

- ▶ Vous devez avoir réalisé des soins d'hygiène et de confort auprès des personnes (toilette, habillage, prise de repas, élimination, déplacement, ...)
- ▶ Ou apporté votre aide aux personnes pour la réalisation de ces soins.

Il peut s'agir d'une activité salariée, non salariée ou bénévole.

2. La deuxième condition porte sur la durée de votre expérience en relation avec le contenu du DPAS :

La **durée** de l'expérience correspondant à la première condition doit être au minimum de **X ans** sur les X dernières années.

Il s'agit de la durée réelle de l'activité, y compris par séquences, et non d'une période. Cette durée s'exprime en équivalent temps plein.

« Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte dans la durée d'expérience requise. » (décret n° 2002-615 du 26 avril 2002).

Quelles sont les étapes de la démarche de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du DPAS ?

Indiquer ici le processus finalisé avec les acteurs et les outils. (schéma)

Comment le jury va-t-il évaluer les compétences du candidat et décider de délivrer ou non le DPAS ?

Les principes de l'évaluation :

Le principe de la VAE consiste à évaluer les compétences qui ont été acquises par le candidat au travers de son expérience professionnelle et de les comparer aux exigences du référentiel du diplôme.

Les exigences du diplôme sont définies par :

1. Le **référentiel de compétences** du diplôme professionnel aide-soignant donné en annexe 2.
2. Les **critères** qui permettent d'apprécier la maîtrise de ces compétences.

Les supports de l'évaluation :

Le jury va évaluer les compétences acquises par le candidat à travers le dossier VAE d'une part et l'entretien avec le candidat d'autre part :

1. Le dossier VAE constitué par le candidat.

La première partie, le **dossier de recevabilité**, décrit l'ensemble du parcours professionnel et personnel du candidat, qui doit apporter les attestations d'activités correspondantes.

La deuxième partie, le dossier de **présentation des acquis de l'expérience** du candidat, comporte :

- ▶ Des questions permettant au candidat de décrire son expérience.
Par exemple, pour l'unité 2, le questionnaire porte sur les points suivants :
Pour trois situations courantes :
 - Description des observations et mesures réalisées
 - Description des situations (changements d'état ou situation à risque) identifiées et mises en relation avec les risques liés à l'état pathologique
 - Réflexion sur les difficultés rencontrées et les apprentissages à travers ces trois situations (ce qui permet de montrer la capacité à transférer ses compétences auprès d'autres groupes sociaux)
- ▶ Des éléments concrets issus de l'activité du candidat
Par exemple, pour l'unité 2, des exemples d'outils de mesure renseignés.
- ▶ Le candidat peut également réunir des attestations détaillées portant notamment sur les compétences mises en œuvre.
Ce type d'attestation n'est en aucun cas obligatoire.

2. L'entretien du candidat avec le jury

Par exemple, pour l'unité 2, les situations proposées peuvent ouvrir aux questions du jury notamment sur la lecture des signes

Les étapes de l'évaluation :

Premier temps :

Le jury va étudier le dossier du candidat et apprécier les compétences acquises à partir des informations apportées par le candidat.

Deuxième temps :

Le jury reçoit le candidat en entretien et lui pose des questions sur la base du dossier VAE, afin de mieux comprendre son expérience et ses acquis.

A partir de ce faisceau d'éléments, le jury va se forger une conviction et décider :

- ▶ Soit de rechercher des informations complémentaires (en posant des questions lors de l'entretien, en demandant au candidat d'apporter d'autres éléments écrits, ...)
- ▶ Soit décider que la compétence est maîtrisée par le candidat
- ▶ Soit décider que la compétence n'est pas maîtrisée par le candidat

C'est bien le croisement de différentes informations qui permet au jury de se forger une conviction ou qui induit un doute.

La validation : délivrance ou non du DPAS

A partir de l'ensemble de ces éléments et de la conviction de chacun de ses membres, le jury va délibérer et décider :

- ▶ Soit d'attribuer au candidat l'ensemble du diplôme,
- ▶ Soit de valider uniquement certaines unités de compétences,
- ▶ Soit de ne valider aucune unité de compétences

Dans le cas où le jury délivre uniquement certaines unités, le candidat peut poursuivre un parcours :

- ▶ Soit en suivant une formation sur les modules manquants
- ▶ Soit en complétant son expérience professionnelle afin de développer les compétences qui lui manquent

Les unités de compétences acquises le sont pour une durée de cinq ans.

- ▶ Si le candidat suit une formation sur les modules manquants, il passe les épreuves d'évaluation correspondant à ces modules.
- ▶ Si le candidat complète son expérience, il doit présenter un nouveau dossier VAE (sur les points manquants) et passer un nouvel entretien avec le jury.

Si le candidat est validé sur l'ensemble des modules manquants, il obtient le DPAS.

Comment utiliser ce guide d'évaluation ?

Afin de **préparer** la démarche d'évaluation et de validation, il est conseillé de lire attentivement :

- ▶ Le référentiel de compétence
- ▶ Le guide d'évaluation et notamment les critères et les indicateurs qui permettent de diagnostiquer la maîtrise de la compétence
- ▶ Les questions posées au candidat dans le dossier VAE qui apportent également une approche concrète de ce qui est attendu du candidat

Premier temps : Etude du dossier du candidat

Votre appréciation doit se faire à partir de trois éléments :

- ▶ L'ensemble du parcours professionnel et personnel du candidat, décrit dans le **dossier de recevabilité**,
- ▶ Les informations et explications apportées par le candidat en réponse aux questions dans le dossier de **présentation des acquis de l'expérience**
- ▶ Les éléments complémentaires, preuves et attestations, apportées par le candidat dans les deux dossiers.

Il est proposé de renseigner ce guide d'évaluation pour chaque unité : points 1 et 2 (Evaluation des acquis du candidat après étude du dossier).

Cette première évaluation doit vous permettre d'identifier les questions clés qu'il sera important de poser lors de l'entretien.

Deuxième temps : Entretien avec le jury

Les questions posées au candidat doivent permettre de compléter et d'approfondir l'appréciation des acquis de son expérience. Elles doivent donc être basées sur les activités réalisées et les situations rencontrées par le candidat. Il ne s'agit pas de questions portant sur des connaissances hors du contexte de l'activité.

Le niveau et le contenu des questions posées au candidat doivent correspondre au contenu de l'unité de compétence ainsi qu'aux critères et indicateurs d'évaluation.

L'entretien doit porter plus particulièrement sur les unités et les items pour lesquels vous n'avez pas coché OUI après lecture du dossier.

Troisième temps : Délibération du jury

A l'issue de l'entretien, le jury délibère à partir des propositions de validation de chacun des membres pour les différentes unités.

Le relevé de décisions porte sur la validation ou non de chacune des unités et de l'ensemble du diplôme.

